

DEVIS
(Ne pas mandater)

COTISATION DE 2023⁽¹⁾

DES COLLECTIVITES ADHERANT A LA FNCCR

AU TITRE DE L'ACTIVITE « CYCLE DE L'EAU »

PETIT & GRAND CYCLES DE L'EAU

(EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF & NON COLLECTIF, GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES –
PREVENTION DES INONDATIONS, EAUX PLUVIALES)

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère (11) :

Taux **T** de la cotisation ⁽¹⁾ : **T = 0,036 €/habitant**

Assiette **A** de la cotisation : **population (habitants)** **A = 16 220 ⁽²⁾**

Produit brut **P** de la cotisation **A x T** **P = 583,92 euros**

Produit net P' de la cotisation pour une année entière
d'adhésion (montant TTC – la cotisation de la FNCCR n'est
pas assujettie à la TVA)

-le plancher est de 730 € et le plafond est de 7 960 € ⁽¹⁾

-**P' = P** entre le plancher et le plafond

P' = 730 euros

⁽¹⁾ Taux votés par l'Assemblée Générale de la FNCCR du 08/11/2022.

⁽²⁾ Population totale communiquée par la collectivité ou figurant sur la base de données du ministère de l'intérieur ou de l'INSEE

Cotisation spéciale pour la première année d'adhésion (année civile)

Le montant P' indiqué ci-dessus sera réduit par application d'un prorata temporis en fonction de la date de réception par la FNCCR de la décision d'adhésion (délibération) : la cotisation sera proportionnelle au nombre de mois restant à courir entre cette date de réception et la fin de l'année. Pour les années suivantes, la cotisation revient au tarif « normal », correspondant au montant P' indiqué ci-dessus, éventuellement modifié par suite de la délibération annuelle de l'Assemblée Générale sur les nouveaux montants de cotisation.

Montant P'₁ de la cotisation, par application d'un prorata temporis pour la 1^{ère} année d'adhésion :

$$P'_1 = P' * \text{nombre de mois restant à courir d'ici la fin d'année} / 12 \text{ mois}$$

Par exemple, si l'adhésion parvient à la FNCCR au mois d'octobre, il restera 2 mois à courir d'ici la fin d'année (novembre à décembre), soit un calcul final P'₁ du montant de la cotisation 2023 de :

$$P'_1 = P' * 2 / 12 = 121,66 \text{ euros}$$

Fait à Paris, le 10 octobre 2023